

V/ Délibération d'acquisition à titre gratuit par la commune du chemin entre la rue de Larjalas et la Place des Clauzets ainsi que l'emplacement des containers à poubelles

Le Conseil Municipal décide d'adopter à l'unanimité la délibération permettant l'acquisition à titre gratuit du chemin entre la rue de Larjalas et la Place des Clauzets ainsi que l'emplacement des containers à poubelles.

Yoann FORESTIER s'abstient du vote.

VI/ Délibération pour signature de la convention de mise à disposition gratuite de matériels communaux au profit de l'association Sainte-Eulalie Solidarités,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de signer la convention qui permet la mise à disposition gratuite de matériels communaux au profit de l'association Sainte-Eulalie Solidarités. La mairie confie donc la gestion des équipements suivants à l'association : lave-linge, sèche-linge, tracteur, camion et la voiture.

VII/ Dossier épicerie : rendu de l'étude marché effectuée par la CCI

Une étude de marché a été faite par la CCI. Les habitants sont invités à participer à une réunion publique le **vendredi 31 mars à 20H30** afin de discuter des perspectives de reprise.

VIII/ Délibération concernant la recherche de fuites sur le réseau

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter la délibération attribuant le marché à l'entreprise CEREG concernant la recherche de fuites sur le réseau avec Lapanouse de Cernon.

VIII/ Questions diverses.

Prêt de vélo à assistance électrique par le Parc naturel régional des Grands Causses :

Des vélos électriques peuvent être mis à la disposition des habitants par le Parc, sous forme de prêt gratuit de courte durée. Il s'agit de permettre à l'emprunteur de tester l'utilisation du vélo en substitution à la voiture, afin qu'il puisse justifier de la pertinence ou non d'acquérir un vélo à assistance électrique. Le Parc souhaite mettre ses 3 Vélos à Assistance Électrique (vélos tout chemin) à disposition des Communes de son territoire, gratuitement pendant 2 semaines.

Le Conseil Municipal décide de donner une suite favorable à la proposition.

Règles d'urbanisme non respectées :

Le Conseil réaffirme ses volontés quant au respect des règles d'urbanisme dans le village faisant suite à la réunion publique avec les Bâtiments de France (été 2022) et demande au Maire de faire respecter tout manquement constaté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.